

EVEREST BESANCON

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 25 rue de Ponthieu
75008 PARIS
RCS PARIS 889 343 810

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIEE UNIQUE

du 31 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq
Et le trente et un mars à treize heures

Monsieur Jérôme PRUVOT représentant la société SH INVEST associée unique de la société **EVEREST BESANCON** au capital de 8.000 € divisé en 800 parts sociales, a pris les décisions suivantes relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- Résiliation du contrat de location gérance du fonds de commerce de la société conclu avec la société KAIROS
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Première résolution

L'associée unique, après avoir pris connaissance du projet d'acte, décide de résilier le contrat de location gérance du fonds de commerce de la société conclu avec la société KAIROS à compter du 1^{er} avril 2025.

L'associée unique confère tous pouvoirs à Monsieur Jérôme PRUVOT à l'effet de signer l'acte au nom et pour le compte de la société.

Deuxième résolution

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Paraphe


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

La présente assemblée générale sera signée par l'associée unique dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante :
<https://docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Fait à la date de la dernière signature électronique intervenue.

Pour la SARL SH INVEST
Jérôme PRUVOT

31-mars-25

Signé par :

8B981158F5444B3...